

Outils et fiches techniques de l'élue

Tactique en séance : suspension de séance, rappel au règlement, intervention

Intervenir en séance ne va pas de soi. Ce n'est pas un exercice quotidien que nous pratiquons. Il faut savoir s'exprimer clairement, maîtriser ses émotions et être synthétique. Une bonne intervention est donc une intervention courte, qui va droit au but. Pour les élus qui sont un peu intimidés, il est judicieux de la préparer en séance et par écrit le contenu de l'intervention en choisissant les mots appropriés. Il est évident que l'intervention en séance doit se faire en lien avec le sujet traité. L'intervention sert à donner le point de vue de la CFDT et que de la CFDT. Nous communiquons sur notre corpus idéologique et revendicatif et non sur celui des autres. Il faut toujours avoir à l'esprit que nous représentons plus que nous-mêmes. Nous sommes élus. Même si certains d'entre nous ne sont pas des orateurs confirmés, la légitimité de notre parole ne fait aucun doute.

Si le règlement intérieur n'est pas respecté, l'élue a toute liberté pour le signifier en séance. Il est donc fondamental de connaître ce règlement intérieur et de toujours l'avoir avec soi. C'est un acte solennel qui doit être réfléchi et argumenté.

Une suspension de séance peut être demandée au président du comité. Le règlement intérieur doit (normalement) préciser la modalité qui le permet. Il faut avancer un motif qui sous-tend cette demande. Une suspension de séance sert souvent à mettre au point une position syndicale entre élus du même syndicat ou en intersyndicale.